



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Paris sportifs et jeunes adultes

Question écrite n° 40117

Texte de la question

Mme Fiona Lazaar alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la régulation des jeux sportifs en ligne et les risques d'addiction en particulier au sein des publics les plus jeunes. Le rapport annuel de l'Autorité nationale des jeux rappelle que 2020 a été une « année extraordinaire » pour le secteur des jeux et paris en ligne, les différentes périodes de confinement ayant induit une « accélération de la numérisation des pratiques de jeu » et des « performances historiques ». L'année 2020 a ainsi attiré 717 000 joueurs actifs supplémentaires par rapport à l'année précédente, pour un total de près de 5 millions de comptes joueurs actifs sur l'année. Parmi eux, on compte de nombreux jeunes adultes, ceux-ci constituant en effet une cible privilégiée de la stratégie *marketing* mise en œuvre par les groupes de paris sportifs. L'Euro de football, comme toutes les grandes compétitions sportives, a ainsi fait l'objet de campagnes de communication très agressives de la part de beaucoup de ces groupes. Ces pratiques interpellent Mme la députée quant aux risques induits pour les jeunes les plus fragiles et les plus modestes. En particulier, Mme la députée est soucieuse de connaître les actions prises par le Gouvernement pour, d'une part, assurer que ces plateformes restent bien inaccessibles aux mineurs et, d'autre part, pour lutter contre la dépendance des jeunes adultes et les pratiques commerciales très agressives, dont celles qui consistent à « offrir » les premières mises pour susciter l'addiction.

Données clés

Auteur : [Mme Fiona Lazaar](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40117

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5464

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)